

Image not found or type unknown



Préserver les comptes bancaires avant un divorce.

Par manu, le 05/05/2010 à 14:26

Bonjour, pour une séparation à l'amiable, et préserver les comptes bancaires commun, que doit je faire pour éviter que le conjoint vide les comptes à mon insus, avant le déclenchement de la procédure de divorce. merci